



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 16 novembre 2016 à 13 h 30, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de L'Île-Perrot, Marc Roy, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Raymond Malo, directeur général adjoint, Simon Bellemare, directeur général adjoint et madame France D'Amour, greffière par intérim.

Sont absents, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Paul Herrbach et le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA 16-11-16-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Marc Roy** et résolu

d'ouvrir la séance à 13 h 30.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA 16-11-16-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Marc Roy** et résolu

d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants : 14.1. « Règlements municipaux harmonisés », 14.2. « Pôle civique : suivi » et 15.1. « Évènement JOC Inland Conference - Memphis ».

Proposition adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Monsieur le directeur général fait le suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2016 : ADOPTION

CA 16-11-16-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 12 octobre 2016 tel que présenté.

Proposition adoptée.

3.3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2016 : ADOPTION

CA 16-11-16-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Marc Roy** et résolu



d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif du 2 novembre 2016 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

CA 16-11-16-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'adopter la liste MRC 16-11-16.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 16-11-16, le tout en fonction du budget adopté ».



Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

5.1.2 BUDGET 2017

Monsieur le directeur général fait une présentation générale du budget 2017. Madame Véronique Viau, comptable et gestionnaire de fonds au Centre local de développement Vaudreuil-Soulanges (CLD) explique la partie du CLD au budget présenté.

5.1.3 APPUIS, PUBLICITÉS, COMMANDITES ET INVITATIONS

5.1.3.1 MRC DE ROUSSILLON – DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION – TARIFICATION DES SERVICES : DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT la résolution 2016-334A-T de la MRC de Roussillon demandant au ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques de modifier la grille de tarification allouée aux organismes publics afin de tenir compte des dépenses de ces dernières pour répondre aux demandes d'accès à l'information;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'accès à l'information* édicte un droit d'accès aux documents des organismes publics;

CONSIDÉRANT que l'article 11 de la *Loi sur l'accès à l'information* stipule que lors d'une demande d'accès à l'information des frais n'excédant pas le coût de sa transcription, de sa reproduction ou de sa transmission peuvent être exigés du requérant;

CONSIDÉRANT que la tarification est nettement insuffisante et augmente de façon significative les coûts d'opération des organismes publics;

POUR CES MOTIFS,



CA 16-11-16-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

d'appuyer la résolution de la MRC de Roussillon demandant à la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques de modifier la grille de tarification allouée aux organismes publics afin de tenir compte des dépenses de ces dernières pour répondre aux demandes d'accès à l'information.

Proposition adoptée.

5.1.3.2 MAISON FÉLIX-LECLERC - COCKTAIL-BÉNÉFICE VIGNES ET TERROIR : INVITATION

CONSIDÉRANT que la Maison Félix-Leclerc sollicite la participation de la MRC à son cocktail-bénéfice;

CONSIDÉRANT la Politique d'achat responsable de la MRC;

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires sont disponibles au poste budgétaire 02 110 00 999;

POUR CES MOTIFS,

CA 16-11-16-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Marc Roy**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'acheter deux (2) billets au montant de cent vingt-cinq dollars (125 \$) chacun pour le cocktail-bénéfice 2016 Vignes et terroir de la Maison Félix-Leclerc pour un montant total de deux cent cinquante dollars (250 \$).

Proposition adoptée.

5.1.3.3 MRC DE MONTCALM - TRANSMISSION DES AVIS DU CENTRE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS (CDT) : DEMANDE D'APPUI

Monsieur le directeur général procède au dépôt du document.

5.1.3.4 TABLE DE CONCERTATION DES PRÉFETS DE LA MONTRÉGIE - SOUTIEN ADMINISTRATIF : CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 481-09-16 adoptée par la Table de concertation des préfets de la Montérégie lors de la rencontre du 9 septembre 2016, à l'effet d'accorder un mandat temporaire à une ressource pour agir comme agent de liaison et/ou comme coordonnateur des travaux pour la Table de concertation des préfets de la Montérégie et le comité des directeurs généraux des MRC de la Montérégie pour la période du 9 septembre 2016 au 30 juin 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation des directeurs généraux des municipalités membres de la Table de concertation des préfets de la Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat temporaire implique le versement d'une contribution financière par chaque MRC à raison d'une somme de mille six cent soixante-sept dollars (1 667 \$) moyennant un premier versement correspondant à 25 % de cette somme pour 2016 et un deuxième versement correspondant à 75 % pour l'exercice financier 2017, le tout payable par affectation à partir du Fonds de développement des territoires;

POUR CES MOTIFS,

CA 16-11-16-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu



d'octroyer à la Table de concertation des préfets de la Montérégie une contribution financière de mille six cent soixante-sept dollars (1 667 \$) pour le soutien administratif de la Table, moyennant un premier paiement correspondant à 25 % de la somme pour l'exercice financier 2016 et un deuxième versement correspondant à 75 % du montant pour l'exercice financier 2017, le tout payable par affectation à partir du Fonds de développement des territoires (FDT).

Proposition adoptée.

5.1.3.5 MRC DE MEMPHRÉMAGOG - NAVIGATION DE PLAISANCE ET LOI DE 2001 SUR LA MARINE MARCHANDE : DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC de Memphrémagog sur la navigation de plaisance et la *Loi* de 2001 sur la marine marchande;

CONSIDÉRANT l'importance de protéger et d'améliorer la qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT que différentes études démontrent les impacts des vagues surdimensionnées sur l'érosion des rives, la remise en suspension des sédiments et la qualité de l'eau des lacs;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la marine marchande* concerne principalement la sécurité du transport et la réduction des entraves à la navigation, mais qu'elle est peu utile pour relever les défis environnementaux liés à la navigation de plaisance sur les lacs et les rivières;

POUR CES MOTIFS,

CA 16-11-16-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Marc Roy** et résolu

d'appuyer la résolution de la MRC de Memphrémagog dans sa demande au gouvernement fédéral de modifier la *Loi sur la marine marchande* ou convienne d'une entente fédérale-provinciale afin de permettre aux municipalités de mettre en place des mesures visant à réduire les impacts de la navigation de plaisance sur l'environnement.

Proposition adoptée.

5.1.3.6 MRC DE MASKINONGÉ - PLAN D'INTERVENTION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU MUNICIPAL DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS : DEMANDE D'APPUI

Monsieur le directeur général procède au dépôt du document.

5.1.3.7 UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES - REPORT DE L'APPLICATION DES MODIFICATIONS AU PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES : DEMANDE D'APPUI

Monsieur le directeur général procède au dépôt du document.

5.1.3.8 MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS - LOI SUR LES INGÉNIEURS DU QUÉBEC : DEMANDE D'APPUI

Monsieur le directeur général procède au dépôt du document.



5.1.3.9 MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS - ENVIRONNEMENT - DEMANDE D'INTERDICTION DE LA VENTE DE PRODUITS DE SOINS PERSONNELS ET DE PRODUITS NETTOYANTS CONTENANT DES MICROBILLES EN PLASTIQUE : DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT la résolution 16-10-375 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais demandant l'interdiction de la vente de produits de soins personnels et de produits nettoyants contenant des microbilles en plastiques;

CONSIDÉRANT que la plupart des systèmes de traitement des eaux ne sont pas conçus pour traiter des particules de plastiques de moins de cinq (5) microns;

CONSIDÉRANT que les microbilles de plastiques aboutissent systématiquement dans l'environnement où elles contribuent à la pollution par le plastique des cours d'eau et des écosystèmes;

CONSIDÉRANT que des recherches scientifiques ont démontré les effets néfastes des microbilles de plastiques sur l'environnement;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada a inscrit les microbilles de plastique à la liste des substances toxiques en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* en 2016, et que les États-Unis ont adopté une loi fédérale en décembre 2015 visant à interdire la fabrication et la vente de microbilles aux États-Unis, laquelle entrera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2017;

POUR CES MOTIFS,

**CA 16-11-16-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Yves Poirier
APPUYÉ PAR : monsieur Guy Pilon et résolu**

d'appuyer la résolution de la MRC des Collines-de-l'Outaouais dans sa demande au gouvernement du Québec d'interdire la vente de produits de soins personnels et de produits nettoyants contenant des microbilles en plastiques et dans sa demande au gouvernement du Canada de mettre en vigueur le plus rapidement possible une réglementation visant à interdire la fabrication, l'utilisation et la vente de microbilles de plastique dans les produits de soins personnels et nettoyants.

Proposition adoptée.

6. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

7. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

8. SÉCURITÉ

Aucun sujet traité.

9. COUR MUNICIPALE

9.1 ENTENTE DE SERVICE AVEC SECURITAS CANADA : RENOUVELLEMENT DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Securitas Canada reçue en date du 9 novembre 2016;



CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 120 03 419;

POUR CES MOTIFS,

CA 16-11-16-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Marc Roy**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'octroyer un contrat à l'entreprise Securitas Canada pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 au taux de vingt-quatre dollars et soixante-douze cents (24,72 \$) de l'heure en fonction des besoins de la cour municipale régionale, pour un montant maximum de dix-sept mille dollars (17 000 \$) et d'autoriser le directeur général adjoint à signer le contrat.

Proposition adoptée.

10. ENVIRONNEMENT

10.1 COURS D'EAU

10.1.1 OFFRE DE SERVICE - ÉMISSION DE GES LIÉES À L'ÉROSION HYDRIQUE DES SURFACES DES TERRES AGRICOLES : DÉPÔT (DOCUMENT 10.1.1)

Monsieur le directeur général procède au dépôt du document.

10.2 ÉCOCENTRES

10.2.1 FOURNITURE DE CONTENEUR, LEVÉE ET VALORISATION DU CARTON DANS LE RÉSEAU DES ÉCOCENTRES DE LA MRC : OCTROI DE CONTRAT

Ce point sera traité à la séance du prochain conseil.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ

11.1.1.1 MUNICIPALITÉ DES CÈDRES - RÈGLEMENT NUMÉRO 395-03-2016

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 395-03-2016 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de modifier les dispositions relatives aux espaces de stationnement et déchargement ainsi qu'ajouter des dispositions relatives aux clôtures ornementales;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 395-03-2016 de la municipalité des Cèdres indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 16-11-16-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Marc Roy** et résolu

que le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 395-03-2016 de la municipalité des Cèdres.

Proposition adoptée.



11.1.1.2 MUNICIPALITÉ DE POINTE-FORTUNE - RÈGLEMENT NUMÉRO 276-9

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 276-9 a pour objet d'amender le Règlement de zonage numéro 276 en ajoutant à la liste des constructions, travaux et ouvrages permis en zone de grand courant les bâtiments accessoires et piscines;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 276-9 de la municipalité de Pointe-Fortune indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 16-11-16-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Marc Roy** et résolu

que le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 276-9 de la municipalité de Pointe-Fortune.

Proposition adoptée.

11.1.1.3 VILLE DE SAINT-LAZARE - RÈGLEMENTS NUMÉRO 996 ET 997

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 996 a pour objet de modifier certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 771 relatives aux aires de stationnement et à l'aménagement paysager pour la catégorie d'usage « Habitation (H) »;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 997 a pour objet de modifier certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 771 afin d'autoriser certains bâtiments accessoires pour la catégorie d'usage public;

POUR CES MOTIFS,

CA 16-11-16-14 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Marc Roy** et résolu

que le comité administratif **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 996 et 997 de la ville de Saint-Lazare.

Proposition adoptée.

11.1.1.4 VILLE DE VAUDREUIL-DORION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1275-246 : DÉSAPPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le 19 septembre 2016 le Règlement numéro 1275-246 modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de permettre de relier un bâtiment principal résidentiel à un abri à bateau existant protégé par droits acquis situé sur la rive ou le littoral;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 1 du Règlement numéro 1275-246 on vient permettre que soit reliée, à un abri à bateau existant protégé par droits acquis situé sur la rive ou le littoral, une construction pour en faire partie prenante sans que celle-ci soit considérée comme un agrandissement d'un bâtiment dans la rive;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 19.4.3 du schéma d'aménagement révisé (SAR) ce type de travaux sur la rive n'est pas autorisé;

CONSIDÉRANT QUE des correspondances et des échanges ont eu lieu entre les fonctionnaires de la MRC et ceux de la ville de Vaudreuil-Dorion en regard à la non-conformité au SAR de ce règlement;



CONSIDÉRANT QUE la MRC est tenue, en vertu de l'article 137.3 de la *Loi*, d'adopter une résolution par laquelle elle désapprouve le règlement et que cette résolution doit être motivée et doit identifier les dispositions du règlement qui ne sont pas conformes;

POUR CES MOTIFS,

CA 16-11-16-15 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Marc Roy** et résolu

que le comité administratif **désapprouve** le Règlement numéro 1275-246 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

12. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

13. DÉVELOPPEMENT

13.1 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

13.1.1 REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ : APPUI

CONSIDÉRANT QUE le regroupement *Pour un Québec en Santé* se compose d'un ensemble de partenaires publics, municipaux, scolaires et communautaires en faveur des saines habitudes de vie comme principal vecteur de prévention des maladies et d'amélioration des conditions de vie pour les Québécoises et les Québécois;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement invite les MRC à adhérer à son mouvement collectif et à appuyer les demandes suivantes auprès du gouvernement du Québec :

- De poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécois et des Québécoises :
 - a) par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b) par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation de sucre;
- D'investir les revenus dans la mise en oeuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT la recommandation positive émise par la Table territoriale de développement social durable du 10 novembre 2016;

POUR CES MOTIFS,

CA 16-11-16-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

que la MRC de Vaudreuil-Soulanges **appuie** le regroupement *Pour un Québec en Santé*.

Proposition adoptée.

13.1.2 NOMINATION AU COMITÉ D'ANALYSE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT la nécessité de constituer un comité d'analyse ayant pour mandat d'évaluer la qualité des dossiers et de recommander au conseil de la MRC le financement de projets à même le Fonds de développement des communautés;



CONSIDÉRANT QUE la Table territoriale de développement social durable recommande la composition suivante :

- 4 membres de la communauté issus des organisations suivantes : Corporation de développement communautaire de Vaudreuil-Soulanges (CDC-VS), Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (CISSSMO), Comité d'action local Vaudreuil-Soulanges (CALVS) et Commission scolaire des Trois-Lacs (CSTL);
- 3 élus de la MRC dont le coprésident de la Politique de développement social durable (PDSO), un élu de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et un élu hors CMM;
- 2 professionnels non décisionnels : agent de soutien au développement social de la MRC et agent de développement rural du Centre local de développement Vaudreuil-Soulanges (CLD-VS);

POUR CES MOTIFS,

CA 16-11-16-17 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Guy Pilon** et résolu

de nommer monsieur Dominique Pilon, directeur des programmes jeunesse et activités santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (CISSSMO), monsieur Alain Belleville, directeur général du Centre d'action local de Vaudreuil-Soulanges (CALVS), madame Sandra Smith, directrice générale adjointe de la Commission scolaire des Trois-Lacs (CSTL), une représentante nommée par la Corporation de développement communautaire de Vaudreuil-Soulanges (CDC-VS), monsieur Raymond Larouche, maire de la municipalité des Cèdres, madame Aline Guilloite, maire de la municipalité de Sainte-Marthe et monsieur Yvon Bériault, maire de la municipalité de Saint-Télesphore, au comité d'analyse du Fonds de développement des communautés.

Proposition adoptée.

14. AFFAIRES NOUVELLES

14.1 RÈGLEMENTS MUNICIPAUX HARMONISÉS

Monsieur Marc Roy, président du comité de sécurité publique et du comité de la cour municipale, explique la nécessité de discuter prochainement des règlements municipaux harmonisés avec les vingt-trois (23) municipalités de la MRC. En raison des modifications apportées à certains règlements par des municipalités, une révision s'avère nécessaire afin d'établir des mises à jour de ces règlements et de les adapter selon les nouvelles réalités.

14.2 PÔLE CIVIQUE : SUIVI

Le directeur général précise que le problème de gaine sur le filage d'Hydro-Québec au pôle civique est réglé. Les travaux peuvent ainsi se poursuivre.

15. RAPPORT DES ÉLUS

15.1 ÉVÈNEMENT JOC INLAND CONFERENCE - MEMPHIS

Messieurs le préfet et le directeur général font un bref retour sur l'événement *JOC Inland Distribution Conference - Memphis* qui a eu lieu du 8 au 10 novembre 2016 auquel ils ont participé dans le cadre du pôle logistique.



15.2 L'ASSOCIATION DES CENTRES D'ADOPTION DES ANIMAUX DE COMPAGNIE DU QUÉBEC (CAACQ)

Monsieur Guy Pilon mentionne la tenue d'une journée d'information par l'association des Centres d'adoption des animaux de compagnie du Québec (caacQ), le vendredi 25 novembre 2016 au Holiday Inn Hotel & Suites à Pointe-Claire, réservée aux élus et personnels des municipalités sur le thème « Services animaliers municipaux : Enjeux - Défis et Solutions ». Cette rencontre a pour but d'élargir le débat actuel sur les chiens dangereux et d'apporter des solutions concrètes.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'est posée par les citoyens.

17. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA 16-11-16-18 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Marc Roy** et résolu

que la séance soit levée à 15 h 32.

Proposition adoptée.


JEAN A. LALONDE
Préfet


GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier